



BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE-GRENIERS AUX GRANDES VOISINES

40 avenue de la Table de Pierre 69340 Francheville

DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024 Horaires Exposants : 7h30 à 17h30 Visiteurs : 9h00 à 17h00

NOM

PRENOM

ADRESSE.....

.....

N° TELEPHONE

E-MAIL :

TARIFS POUR RESERVATIONS :

- Emplacement de 3 mètres : 12 euros (le véhicule sera garé sur le parking proche des stands)
- Emplacement de 5 mètres : 20 euros (possibilité de garer le véhicule derrière le stand)
- Location d'une table et deux chaises : 5 euros (dans la limite des stocks disponibles)

Chèque libellé à l'ordre du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI (FNDSA) à remettre sur place ou à envoyer avant le 28 septembre 2024.

Le soussigné atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur au verso et déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de cette nature en 2024.

Fait à : Le : Signature :

Pièces jointes : Photocopie recto-verso du justificatif d'identité

La fiche de réservation signée + le justificatif d'identité + le paiement sont à adresser à :

Vide-Greniers LGV 40 avenue de la Table de Pierre 69340 Francheville

Pour toute question : brocante@lesgrandesvoisines.org

REGLEMENT ET DEROULEMENT DU VIDE-GRENIERS

DU 6 OCTOBRE ORGANISE PAR LE TIERS-LIEU SOCIAL ET SOLIDAIRE LES GRANDES VOISINES

Article 1 : Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnels ou particuliers. Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse demander le remboursement de sa réservation.

Article 2 : Le vide-greniers / brocante se déroulera le 6 octobre 2024 sur le parking du tiers-lieu « Les Grandes Voisines ». Horaires : 9 h à 17 heures. Aucun exposant ne pourra pas quitter son emplacement avant 17 heures, sauf avis contraire des organisateurs.

Article 3 : Il est interdit de vendre toute arme à feu, les animaux de toutes sortes et tous produits illicites.

Article 4 : Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'objets illicites ou contrefaits. Les produits vendus sont personnels et ne peuvent pas faire l'objet d'achat pour la circonstance.

Article 5 : L'exposant accepte le règlement notamment les particuliers voulant participer à ce vide-greniers / brocante à savoir : limiter leurs engagements à 2 manifestations de même nature par an selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Les professionnels inscrits au registre commerce ou auto-entrepreneur peuvent participer à ce vide-greniers / brocante.

Article 7 : L'arrivée des exposants est prévue à 7 heures 30. Le site ne sera pas ouvert avant.

Article 8 : L'accueil des exposants par les organisateurs se fera à partir de 7h30 du matin jusqu'à 9h00 (limité à un maximum de 20 minutes). Le remballage se déroulera de 17h à 17h30.

L'association organisatrice se réserve le droit de plaçage et de l'attribution des emplacements.

Article 9 : Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site.

Article 10 : L'exposant s'engage à ne pas laisser aucun objet sur son emplacement.

Article 11 : Aucun matériel ne sera fourni (tables, chaises, parasols, etc)

Article 12 : Afin d'éviter tous litiges avec les exposants, il ne sera pas délivré aucun emplacement préférentiel.

Article 13 : Aucun remboursement ne sera effectué après paiement. Annulation possible 7 jours avant la manifestation uniquement pour un cas majeur qui devra être justifié (certificat médical, décès etc). La pluie ne pouvant pas être une cause de remboursement.

Article 14 : Les chèques seront encaissés le lendemain de la manifestation. Dans l'éventualité d'une annulation par les organisateurs, les exposants seront prévenus par courrier ou par téléphone selon les possibilités.

Article 15 : Le paiement de la réservation vaut acceptation du présent règlement intérieur.